



DIVISION DEPARTEMENTALE 92

Règlement 2018



Catégories des équipes :

Arc Classique femmes
Arc Classique hommes
Arc à Poulies femmes
Arc à Poulies hommes



Minime à Super Vétéran

Limitations :

Par **catégorie d'équipe**, un club/Cie ne peut pas avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division.

Tout club/Cie ayant une équipe en **Division Nationale (D2, D1, DNAP)** et/ou une équipe en **Division Régionale (DRH, DRE)**, dans la même catégorie, ne peut pas aligner **ses 3 meilleurs archers** de la saison précédente (cf. classement national FITA) dans son équipe DD dans la même arme.

Les concours de la DD92 : Respect du règlement fédéral dans les épreuves programmées.

1 Tir « FEDERAL » : Dimanche 17 Juin 2018 à Fontenay-aux-Roses
1 Tir « FITA » : Dimanche 1^{er} juillet 2018 à Suresnes

Les 2 étapes se dérouleront sur le départ du dimanche matin

Règlement :

A -Composition et inscription des équipes pour chaque épreuve :

1/ Minimum 3 archers, maximum 4 archers.

Les archers peuvent être différents d'une étape sur l'autre.

Tous les membres d'une équipe, y compris le capitaine le cas échéant, doivent être en tenue de club identique.

2/Pas de mixité, ni de sexe, ni d'arme.

3/ Catégories, distances de tir et blasons.

Les catégories tirent aux distances et sur les blasons réglementaires en vigueur.

Tir Fédéral

Arme	Catégories	Distance de tir	Blasons
Arc Classique	Minime	2 x 30 mètres	80 cm
	Cadet à Super Vétéran	2 x 50 mètres	122 cm
Arc à poulies	Cadet à Super Vétéran	2 x 50 mètres	122 cm



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2018



Tir FITA

Arme	Catégories	Distance de tir	Blasons
Arc Classique	Minime	2 x 40 mètres	80 cm
	Cadet	2 x 60 mètres	122 cm
	Junior à Super Vétéran	2 x 70 mètres	122 cm
Arc à poulies	Cadet à Super Vétéran	2 x 50 mètres	80 cm réduit

4/Dépôt des équipes nominatives auprès de l'organisateur et du CD92 (sport@tirarc92.com) **au moins 8 jours avant la compétition**, sinon, seules 3 places seront attribuées pour l'équipe.

Un changement de composition est possible jusqu'au début de l'échauffement, mais le nombre d'archers ne pourra être supérieur à celui indiqué lors de l'inscription préalable. Un contrôle sera effectué par l'organisateur, les arbitres et un représentant du CD 92.

B - Compétitions :

Les compétitions et les départs (par catégories) sont **imposés**.

Les compétitions et départs étant communs aux 2 épreuves, les scores réalisés ne peuvent pas compter à la fois pour la DD92 et le Challenge 92 par équipes mixtes de club.

C - Organisation des tirs :

L'organisateur et l'Arbitre responsable de la compétition doivent veiller à ces aspects du règlement.

1/Toutes les équipes d'une même catégorie doivent tirer sur le même départ.

2/Tous les archers d'une même équipe doivent tirer sur le même départ et idéalement sur des cibles voisines (1A, 1B, 2A, 2B par exemple).

D - Classement des équipes :

1/Le classement des équipes s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe déclarée.

2/A l'issue de chaque épreuve, des points sont attribués aux équipes en fonction de la place obtenue :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	40	5	24	9	12	13	4
2	36	6	21	10	10	14	3
3	32	7	18	11	8	15	2
4	28	8	15	12	6	16	1

3/En cas d'absence à l'une des étapes ou si l'équipe n'est pas conforme, aucun point ne sera attribué à l'équipe concernée.



DIVISION DEPARTEMENTALE 92

Règlement 2018



4/Le classement général sera effectué à l'issue des deux épreuves et donnera lieu à une remise de prix qui récompensera les 3 meilleures équipes de chaque catégorie.

E - Départage des équipes :

1/Lors de chaque épreuve, les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel, puis le 2ème score.

2/En cas d'égalité persistante, les 2 équipes seront déclarées ex aequo et se verront attribuer les points correspondants à cette place.

3/Pour le classement final, en cas d'égalité de points à l'issue des 2 épreuves, le départage se fera sur le meilleur score total obtenu en additionnant les scores des 2 épreuves, puis sur la meilleure place obtenue pour chaque équipe lors de ces 2 épreuves.
En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex aequo.

F - Finale Régionale des Divisions Départementales et accès en DR Honneur :

Les équipes sélectionnées à l'issue de la DD92, conformément au règlement régional en vigueur (cf. www.tiralarcidf.com), s'engagent à participer à la Finale Régionale des Divisions Départementales et en cas de victoire à cette compétition, de monter l'année suivante en DR Honneur.

En cas de refus de monter, le club se verra imposer les sanctions définies par le Comité Régional.

Cas particulier des équipes « arc à poulies femmes » : Le règlement de la ligue ne prévoit pas de finale pour cette catégorie d'équipes en raison de leur faible nombre. Si des équipes s'engagent sur la Division Départementale 92, elles ne participeront pas à la finale régionale et accéderont directement à la Division Régionale.

Important : Le règlement régional fixant le tir à 70 mètres pour la Finale Régionale des DD, les équipes sélectionnées ne pourront donc pas présenter de Minimes pour cette épreuve.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2018



Engagement d'équipe(s)

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(s)

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Par ce formulaire, l'équipe s'engage à respecter le règlement de la Division Départementale 92.

Date limite de dépôt des équipes auprès du CD92 le 19 mai 2018

Inscription : 80 € par équipe (2 épreuves)

Montant reversé intégralement aux organisateurs des 2 compétitions.

Important : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement intervenant dans un délai inférieur à 2 semaines avant la 1^{ère} épreuve.

Règlement à l'ordre du **Comité Départemental de Tir à l'Arc 92.**

Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »

Marie-France BRICARD - 1 rue de Paris - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2018



Inscription Équipe – Étape n°1

Sceaux/Fontenay-aux-Roses - Dimanche 17 juin 2018

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 10 juin 2018**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »

Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com



DIVISION DÉPARTEMENTALE 92

Règlement 2018



Inscription Équipe – Étape n°2

Suresnes – Dimanche 1^{er} juillet 2018

L'horaire du départ sera indiqué sur le mandat

Document à dupliquer pour chaque catégorie d'équipe engagée

Club / Cie : _____

Contact : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Équipe(*) :

- Arc classique femmes
- Arc classique hommes
- Arc à poulies femmes
- Arc à poulies hommes

Archer	N° licence	Catégorie	Score

Document à envoyer **au plus tard le 18 juin 2018**, par courrier ou courriel à :

L'organisateur dont les coordonnées figurent sur le mandat de la compétition.

Le Comité Départemental de Tir à l'Arc 92 – « Division Départementale 92 »

Marie-France BRICARD - 1 rue Meryon - Appt 85 - 75016 PARIS sport@tiralarc92.com